

GROUPEMENT du  
 COMRAGNIE ou ESCADRON de 1  
 UNITÉ Brigade de  
 P.V. N° 290 / 19 77

**BORDEREAU D'ENVOI**

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES  
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE  
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE  
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

OBJET DE LA PROCÉDURE  
**OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ**

**ENQUÊTE**

<input type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE
<input type="checkbox"/>	AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal d'enquête (deux feuillets)
2	P.V. d'audition :
3	P.V. d'audition :
4	Note d'information et schéma rédigés par

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)  
 NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DESTINATAIRES	2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
	1	M. le Préfet du à
	1	Général Cdt. la Région Aérienne à
	2	Ministre des Armées, Direction Gendarmerie et Justice Militaire
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Groupement. LE

SUITE DU B.E. SUR PAGE(N) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR  
**Le M.D.L./C hef**  
**Commandant la Brigade.**

DATE, SIGNATURE, CACHET  
 Le 27.7.1977  
 P.O. quod

COMMANDEMENT DE LA CIRCONSCRIPTION  
REGIONALE DE GENDARMERIE DU

*Ag* FI

GROUPEMENT DU

COMPAGNIE DE

BRIGADE DE

13 mai 77

77305163

PROCES-VERBAL N° 290 du 30 Mai 1977

OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIE

DATE ET HEURE : Le 13 Mai 1977, vers 21 heures 30.

LIEU : Lieu-dit " " Commune de

CIRCONSTANCES : Deux résidents secondaires et deux résidents principaux ont leur attention attirée par un gros point lumineux dans le ciel, direction . L'objet d'abord fixe, se déplaçait alors vers le . Leur attention a été alors attirée par quatre autres points lumineux, qui évoluaient dans une direction différente.

Signatures des enquêteurs.

Cachet de la Brigade.

*Code*

**CODÉ**

S/DIRECTION DE LA GENDARMERIE  
COURRIER ARRIVÉ  
023750 -1 AOUT 77  
DESTINATION



GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

1 du

COMPAGNIE ~~XXXXXXXX~~

de

UNITÉ

Brigade de

PROCÈS VERBAL N° 290 / 1977

ANALYSE - RÉFÉRENCE

PROCÈS-VERBAL

F4  
PIÈCE N° 1

de

RENSEIGNEMENTS

1 AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ

NOUS SOUSSIGNÉS 1, M.D.L./Chef, Officier de Police Judiciaire  
Gendarme, Agent de Police Judiciaire

VULES ARTICLES 16 A 20 et 75 du Code de Procédure Pénale.

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 30/05/1977 A HEURE(S) nous recevons par courrier, une note d'information de Monsieur [redacted], Ingénieur en Chef au Ministère de l'Economie et des Finances, demeurant [redacted]. Il nous fait connaître qu'il a observé en compagnie de son épouse et de Monsieur et Madame [redacted] des points lumineux dans le ciel.

- ENQUÊTE -

---Entendus le quinze Juin mil neuf cent soixante dix sept, séparément, Monsieur [redacted] (pièce n°2) et son épouse (pièce n°3), nous déclarent avoir observé dans le ciel, en compagnie des [redacted], des points lumineux qui se déplaçaient.

---Ces points étaient rouges-orange, avec par moment des reflets jaunes ou verts.

---Ils confirment en tous points la note d'information établie par Monsieur [redacted].

- ETAT DES LIEUX -

Lieu d'observation :  
Les témoins se trouvaient à proximité de leur résidence, au lieu dit " [redacted] " Commune de [redacted] ( [redacted] ).

Coordonnées :  
( voir point 1 de la carte )

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 2	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR
	<input type="checkbox"/> 1	M. le Procureur de la République à	LE 27 juillet 1977.	LE COMMANDANT D'UNITÉ
	<input type="checkbox"/> 1	M. le Préfet du		M.D.L./Chef
	<input checked="" type="checkbox"/> 2	Général Cdt. la Région Aérienne à		Cdt. la Brigade.
	<input type="checkbox"/> 1	Ministre des Armées, Direction GIE et Justice Militaire.	SIGNATURE (S)	P.O. [Signature]
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU CDT. Groupement		SIGNATURE ET CACI

PROCEZ-VERBAL DE LA RECHERCHE

Sous avons rendu compte à notre Commandant de Compagnie.  
Au cours de plusieurs services nous avons recherché, sans résultat, d'autres témoins des faits.  
Dans les fermes et habitations, aucune anomalie n'a été constatée dans le comportement des animaux.  
La distance à laquelle les points lumineux évoluaient n'a pu être évaluée par Monsieur et Madame, mais il semble d'après leurs dires, que la distance serait assez grande.

VALON DU RASSEMBLEMENT.

Monsieur et Madame, ne font l'objet d'aucune remarque défavorable. Ils ne sont pas connus pour être des personnes questionnées à plusieurs reprises, leurs dires n'ont jamais variés.  
Ces personnes ne font l'objet d'aucune remarque et ne sont pas défavorablement connus de notre brigade.

- C L O T U R E -

Monsieur et Madame n'ont pu être entendus. L'enquête pourrait être poursuivie à leur domicile

Fait et clos à

le 26/07/1977.

LE P. .L./hof

Le Gendarme

NOTE D'INFORMATION



Je soussigné, \_\_\_\_\_, ingénieur en chef au ministère de l'économie et des finances, déclare avoir constaté et noté, à toutes fins utiles, les faits exposés ci-après :

Le vendredi 13 mai 1977, j'avais rendu visite, vers 21 h 30, à mon voisin, M. \_\_\_\_\_, propriétaire exploitant à \_\_\_\_\_, commune de \_\_\_\_\_, département du \_\_\_\_\_.

Comme nous revenions ensemble vers ma maison de campagne, notre attention a été attirée par un gros point lumineux dans le ciel, direction \_\_\_\_\_. L'objet, d'abord fixe, se déplaçait lentement vers \_\_\_\_\_ et paraissait alors beaucoup plus gros qu'une planète. Ce ne pouvait pas être un avion, puisque la soirée était très calme ; nous n'entendions aucun bruit.

Sans nous préoccuper davantage de ce phénomène, nous sommes allés jusqu'à mon garage, ce qui a pu nous demander cinq à dix minutes et nous sommes revenus en conversant, à l'angle de ma propriété. C'est alors que nous avons constaté que l'objet (ou le point), très brillant, se déplaçait, maintenant, à allure assez vive, dans la direction \_\_\_\_\_.

La vitesse était supérieure à celle d'un avion en altitude, inférieure à celle d'une étoile filante.

Et, très vite, notre attention a été attirée par un, puis deux, puis trois points brillants de même apparence, qui évoluaient dans une direction différente, située dans l'axe de la ferme de M. \_\_\_\_\_. Nous n'avions pas fini de considérer ce phénomène, qu'un cinquième objet brillant apparaissait, plus proche du premier cité que des trois autres. A partir de ce moment-là, nous avons pu considérer qu'il y avait deux groupes : sur notre gauche, un groupe A, formé de trois objets brillants évoluant dans l'axe \_\_\_\_\_, par conséquent, sur la ferme de M. \_\_\_\_\_ ; un deuxième groupe B de deux objets, vus sur notre droite, dans l'axe \_\_\_\_\_.

Ces objets ressemblaient à de gros points brillants de couleur rouge-orangée avec, à certains instants, des reflets jaunes ou verts. L'intensité devenait plus forte au moment des changements de directions qui ressemblaient, à la vérité, à des volte-face inhabituels.

De son côté, le groupe A semblait suivre une trajectoire formant un triangle à peine déformé aux angles. (Le schéma est ci-joint). Nous avons même pu apercevoir la lueur de l'objet à travers le rideau d'arbres du bois, ce qui nous a paru plus curieux encore. De l'autre côté, le groupe B suivait une trajectoire sensiblement rectiligne, avec un mouvement alternatif, pour aller du point C, à peu près fixe dans le ciel, et atteindre le second point D, que j'ai pu repérer par la projection de l'angle de toiture de mon immeuble. Ces repères m'ont permis, par la suite, de faire la mesure des angles de vision au pentomètres, gradué en degrés, pour relever les azimuts, au clisimètre, gradué en grades, pour relever les déclinaisons.

Comme le ballet de points lumineux se poursuivait, j'ai appelé ma femme vers 22 h 10 et celle-ci a pu suivre le phénomène jusqu'à la fin. De son côté, Mme n'a pas tardé à nous rejoindre, pour nous demander à quoi pourrait correspondre ce qu'elle voyait, elle-même, depuis sa maison, distante d'environ 150 mètres.

Mais le phénomène a pris fin brusquement à 22 h 20, heure précise. Le groupe A a disparu derrière le rideau d'arbre, puis, l'un des objets du groupe B s'est fondu dans le ciel, approximativement au point C, bientôt rejoint par l'autre point lumineux qui a disparu dans les mêmes conditions. Donc, les deux objets du groupe B ont disparu, sans atteindre l'horizon. Il faut dire que le ciel commençait à devenir nuageux.

Au sujet des schémas ci-joints, je puis préciser que l'endroit dont nous avons observé le phénomène est à proximité de mon immeuble et que, rapporté aux coordonnées, je trouve, approximativement, les alignements suivants :

-  
-

L'altitude du point, sur la carte au 1/25 000 est de 170 NGF.

J'ajoute que les repères que j'ai pris sont certains et bien matérialisés et, enfin, que les déplacements en altitude que j'indique ont été évalués en fonction des hauteurs relatives des maisons et des arbres. Nous avons, entre nous, vérifié ces appréciations de hauteurs, en précisant bien que, dans les mouvements ascendants et descendants, les objets n'atteignaient pas toujours la même altitude et que certaines parties de trajectoires n'étaient pas entièrement perceptibles, en raison des écrans naturels (maisons ou bois).

Au moment de rédiger cette note d'information, nous nous sommes à nouveau consultés pour en vérifier la réalité et convenons de dire que les faits rapportés sont tels que nous les avons perçus.

(\*) en vérifiant le plan cadastral, je puis donner les coordonnées suivantes (quadrillage

- longitude :  
- latitude :

.../...

Fait à \_\_\_\_\_, le 19 mai 1977, pour être transmis à la  
brigade de \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ ) et au Centre National d'Etudes  
Spatiales de \_\_\_\_\_

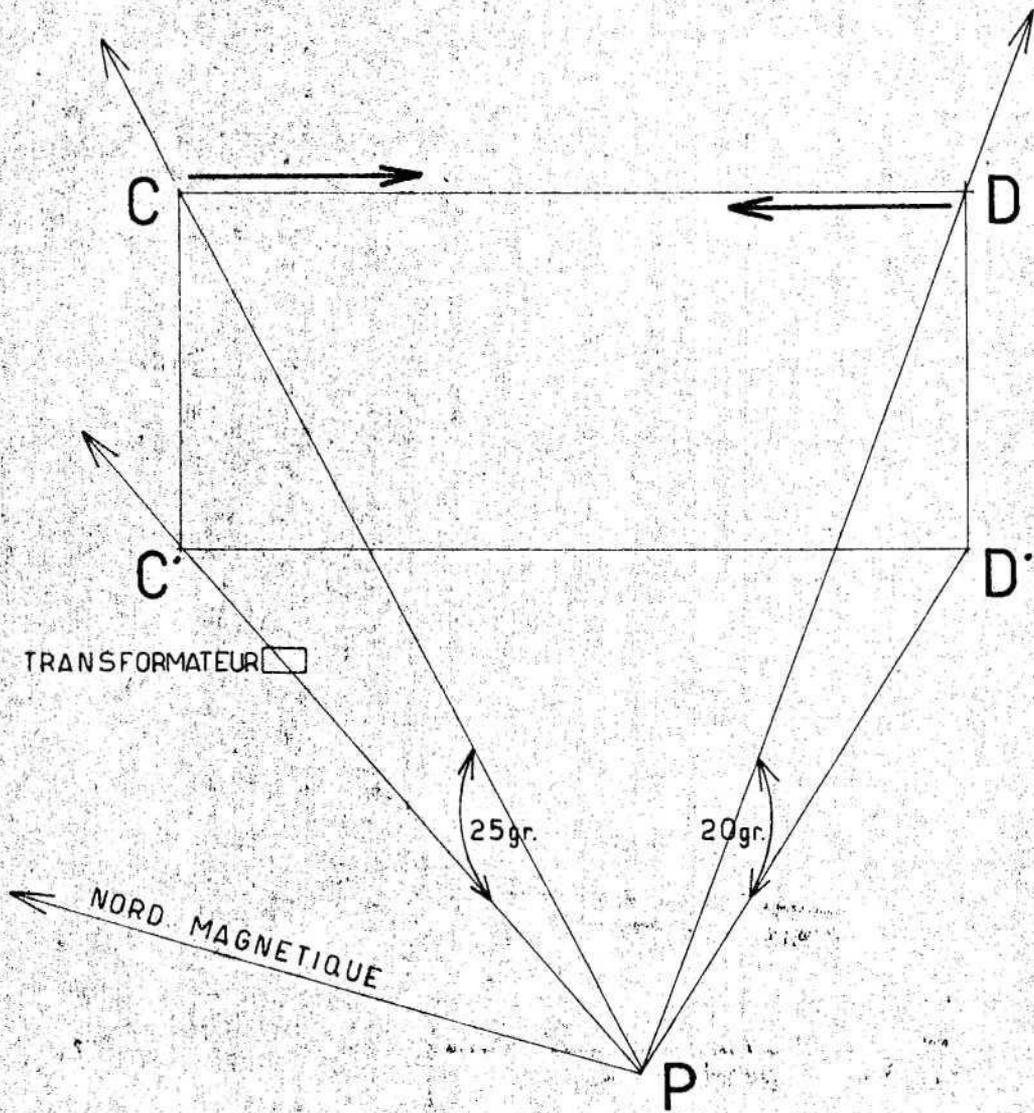
P.J. - 3 schémas.

Ont signé avec moi :

M. \_\_\_\_\_,  
propriétaire exploitant,

Mme \_\_\_\_\_,  
son épouse,

Mme \_\_\_\_\_ et moi-même,



SCHEMA 3  
groupe B

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

GROUPEMENT  
du  
COMPAGNIE DE  
de  
UNITÉ  
Brigade de

P.V N° 290 / 19 77

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR quinze Juin mil neuf cent soixante dix-sept .  
NOUS SOUSSIGNÉ (S) , M.D.L./Chef , O.P.J.

VU LES ARTICLES 16 à 20 & 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE , RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES , AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS ,

Ce même jour à son domicile , entendons : -----  
- Monsieur , âgé de , né le : A  
( ) de , cultivateur , de -  
meurant lieu-dit " " à : de nationalité française , qui déclare à 16 heures : -----

--- Effectivement le 13 mai 1977 dans la soirée vers 21 heures  
" 30 , je me trouvais en compagnie de Mr. , mon proche voi-  
" sin , que je raccompagnais à son domicile . Notre attention a été  
" attirée , tout d'abord par un gros point lumineux dans le ciel  
" direction . Cet objet tout d'abord fixe se déplaçait ensuite  
" vers le . Je ne peux évaluer à quelle distance cet objet pou-  
" vait évoluer , mais cela semblait assez loing , toutefois le temps  
" était très calme , nous n'entendions aucun bruit . Sans nous occu-  
" per de ce phénomène nous avons continué de nous diriger vers  
" la propriété de Mr. . A notre retour , notre attention a été  
" de nouveau attirée par l'objet vu précédemment et qui cette fois  
" évoluait à très vive allure dans la direction et très  
" brillant . Par la suite se sont plusieurs objets ou points lu-  
" mineux que nous avons vu , évoluer toujours dans le même axe di-  
" rection . Ces objets ressemblaient à de gros points  
" brillants de couleur rouge-orange avec , à certains moments des  
" reflets jaunes ou verts . L'intensité devenant plus forte au mo-  
" ment des changements de direction . -----

--- Monsieur a établi un schéma des observations que  
" nous avons faites et je ne peux que les confirmer . Je n'ai d'autre  
" à ajouter à ce qu'il a établi . -----

Le 15 Juin 1977 à 16 heures 30 .

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste  
et je n'ai rien à y changer , à y ajouter ou à y retrancher

La personne entendue

L' O.P.J.

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITIONObservation d'un objet  
volant non identifié F7

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE  
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR

quinze juin mil neuf cent soixante-dix-sept ;  
, O.P.J. ( MDL./Chef ).

NOUS SOUSSIGNÉS

16 à 19 &amp; 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE EN MATIÈRE DE POLICE JUDICIAIRE  
SOUS LA DÉSIGNATION DE NOUS AVONS EFFECTUÉS, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS

Ce même jour à son domicile , entendons : -----

- Madame \_\_\_\_\_, née le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
, sans profession , demeurant " \_\_\_\_\_ " à \_\_\_\_\_  
, qui déclare à 16 heures 35 : -----

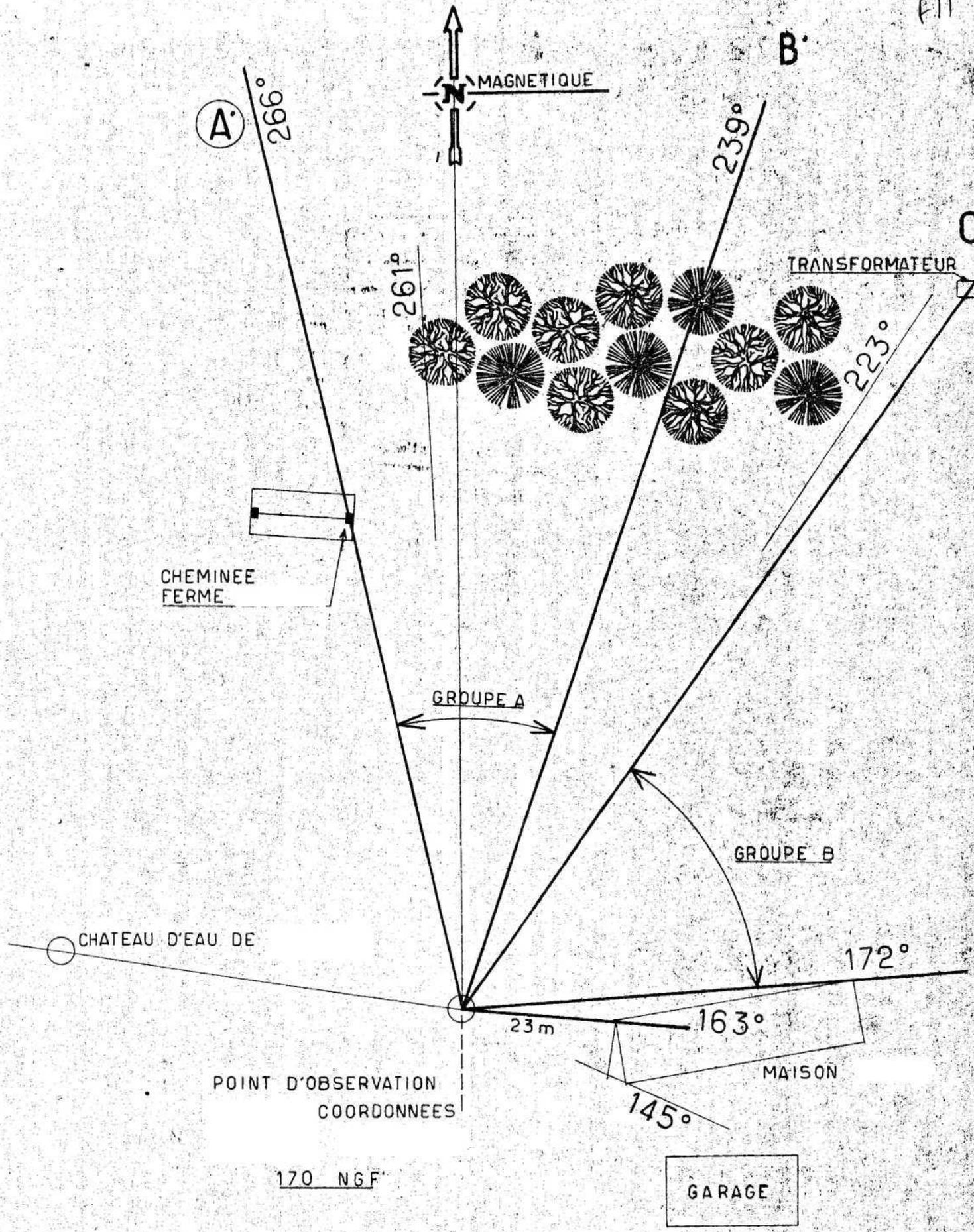
" Effectivement ~~xxx~~ Au cours , de la soirée du 13 mai 1977  
 " avec mon mari , Mr. \_\_\_\_\_ et son épouse nos proches voisins  
 " j'ai observé l'évolution de plusieurs points lumineux dans le  
 " ciel il pouvait être aux environs de 22 heures . Ce phénomène  
 " a bien duré une trentaine de minutes . Ces objets évoluaient à  
 " une assez grande distance dans la direction du \_\_\_\_\_ . Je  
 " ne pourrais dire exactement à quelle distance de nous ils pou-  
 " vaient se trouver toujours est-il que nous n'avons pu les iden-  
 " tifier .-----

Le 15 Juin 1977 à 16 heures 45 .

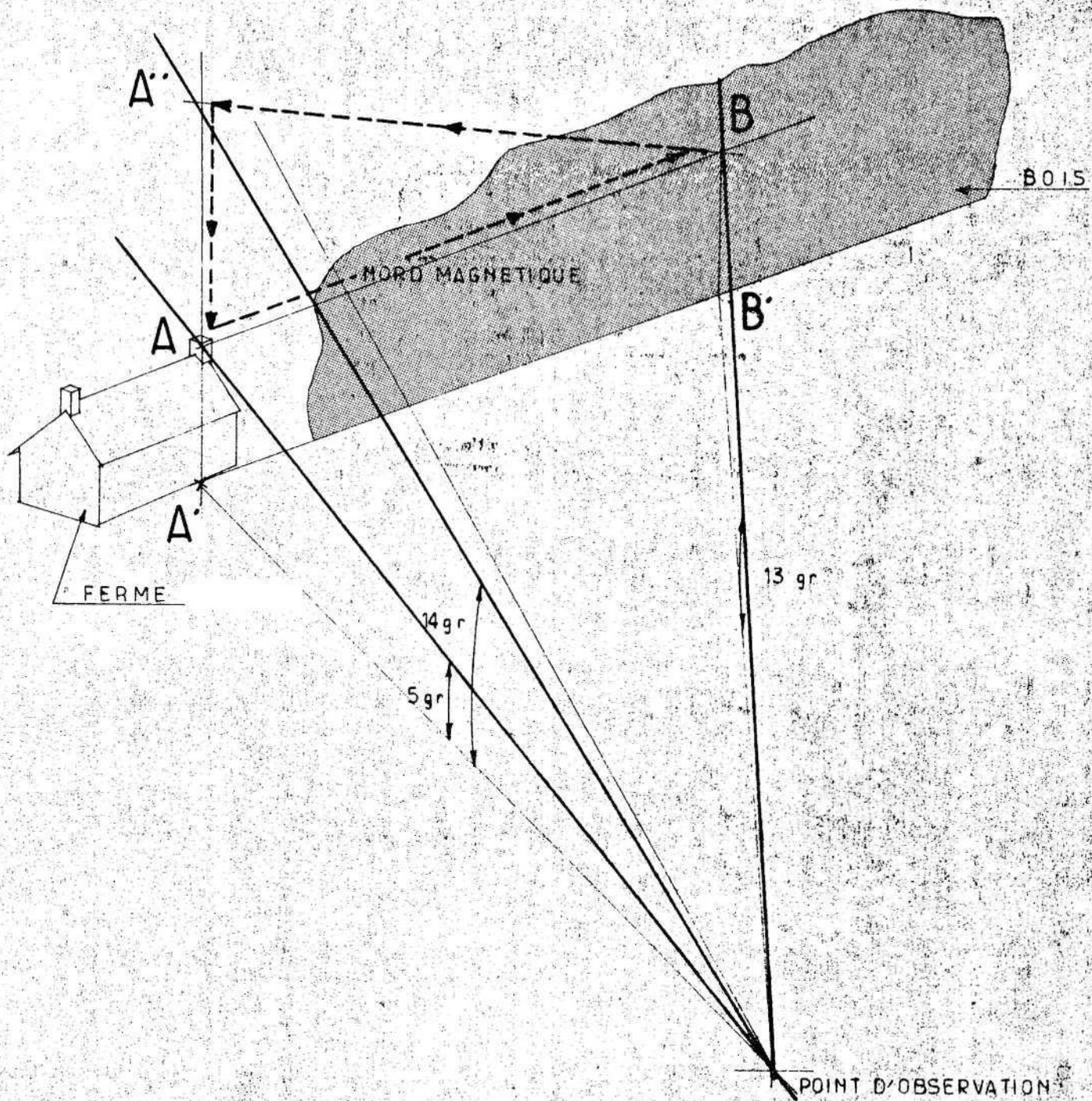
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste  
et je n'ai rien à y changer , à y ajouter ou à y retrancher .

La personne entendue

1<sup>er</sup> O.P.J.



SCHEMA 1



SCHEMA 2  
groupe A